

**Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2023/192 du Conseil du 30 janvier 2023 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine**

*(«Journal officiel de l'Union européenne» L 26 I du 30 janvier 2023)*

Page 3, à l'annexe, sous «Entités», première colonne:

au lieu de: «175.»,

lire: «174 bis.».

---